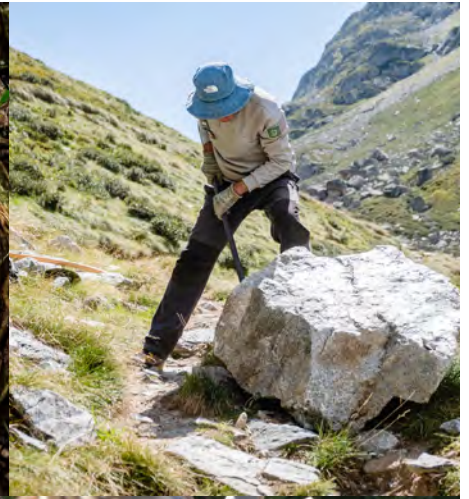
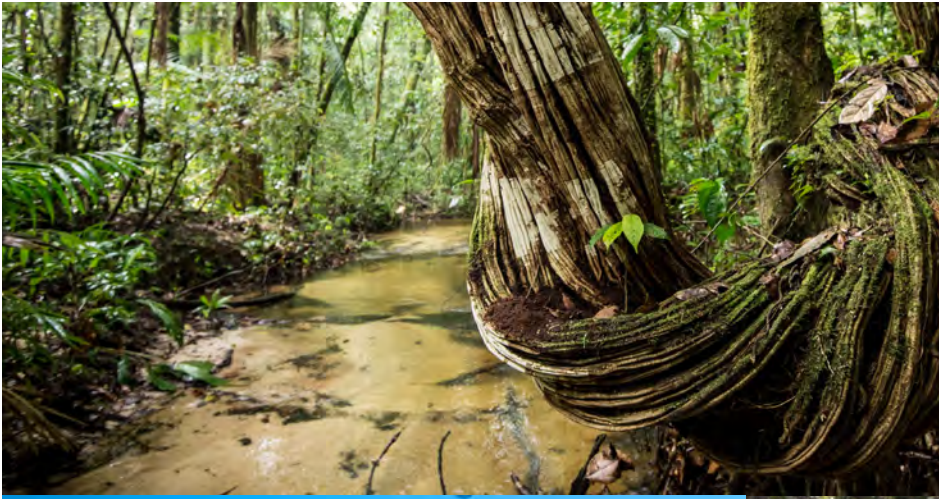


60 ans de protection forte
60 ans d'émotions partagées

Dossier de presse

1963 - 2023

**60^e ANNIVERSAIRE
DES PARCS NATIONAUX DE FRANCE**



Sommaire :

- 1/ Au cœur de l'agenda biodiversité
- 2/ 60 ans de savoir-faire et d'actions
- 3/ Perspectives et grands défis
- 4/ En quelques mots et dates
- 5/ Programmation

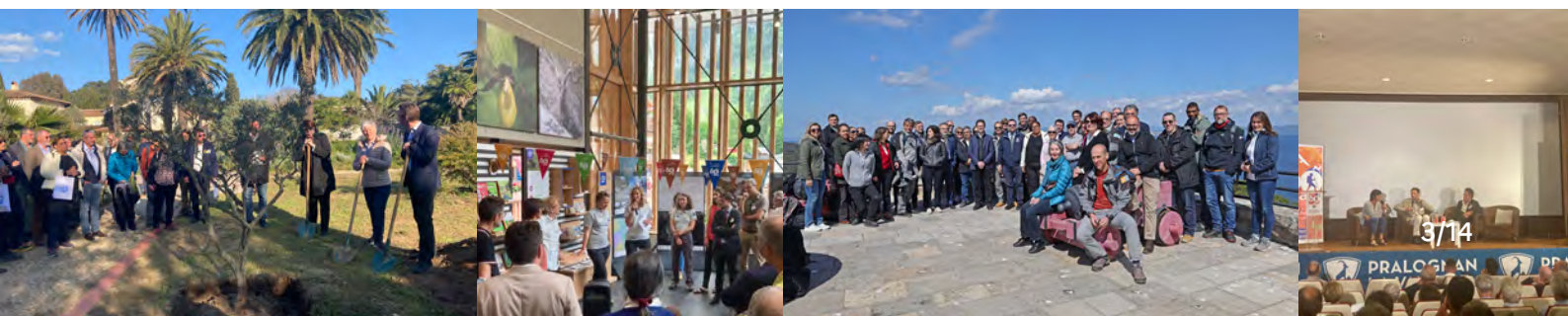
AU CŒUR DE L'AGENDA BIODIVERSITÉ

L'année 2023 est une année d'importance pour les Parcs nationaux de France. **Créé en 1963, le modèle français de Parc national fête ses 60 ans !** 60 ans d'existence, ce sont des années d'observation de la nature, de projets en faveur de la conservation de la faune et de la flore, de sensibilisation aux enjeux de préservation et d'accueil du public, de concertation avec les acteurs locaux... les Parcs nationaux ont ainsi acquis une **expertise et un savoir-faire** qui leur permettent de faire face aux enjeux et pressions et d'innover pour préparer l'avenir.

Au fil des décennies, la famille des Parcs nationaux s'est agrandie. Aujourd'hui, les Parcs nationaux offre une diversité d'espaces terrestres et maritimes remarquables sur **11 territoires** : la Vanoise (créé en 1963), Port-Cros (1963), les Pyrénées (1967), les Cévennes (1970), les Écrins (1973), le Mercantour (1979), la Guadeloupe (1989), La Réunion (2007), la Guyane (2007), les Calanques (2012) et le Parc national de forêts (2019). Ce sont autant d'établissements publics qui œuvrent au quotidien. Ils sont aujourd'hui un **modèle de gestion des espaces naturels**, solide et ancré sur leur territoire. Cette année est donc l'occasion de se pencher sur ces 60 ans d'actions et leurs apports aux politiques publiques environnementales.

Les deux Parcs les plus anciens, le **Parc national de la Vanoise** et celui de **Port-Cros**, fêtent leurs **60 ans**. Cette année marque aussi les **50 ans du Parc national des Écrins**. Tout au long de l'année, ces trois établissements proposent un programme riche en animations, expositions, temps forts dans les différents secteurs des Parcs, rencontres scientifiques, appels à projet pour labelliser des initiatives locales... Les différents publics, habitants, partenaires, communes adhérentes, scolaires et chercheurs sont associés.

L'année 2023 est aussi **une année stratégique avec l'élaboration de la nouvelle Stratégie nationale biodiversité 2030**. À l'automne 2023, la France se dotera d'une nouvelle Stratégie avec **39 mesures à atteindre d'ici 2030** et en adéquation avec le cadre mondial fixé à la COP15 de Kunming-Montréal. Les Parcs nationaux ont été pleinement **mobilisés dans l'élaboration de cette stratégie** en tant que membre du Comité national biodiversité. Et aujourd'hui et demain, ils seront des acteurs incontournables de sa mise en œuvre sur et avec leurs territoires pour que la France remplisse ses engagements.



60 ANS DE SAVOIR-FAIRE ET D' ACTIONS

Acteurs des défis environnementaux

La biodiversité est une **condition vitale de l'humanité** et elle mérite une attention sur le long terme. Depuis 60 ans, les Parcs nationaux sont **au centre des politiques publiques françaises** en faveur de la biodiversité et de la transition écologique. La présence de zones de protection forte est essentielle pour le maintien de la biodiversité ; les 11 Parcs nationaux permettent de protéger une multitude d'espèces et d'espaces naturels. Leur rattachement à l'Office français de la biodiversité permet de cultiver et valoriser un fonctionnement inter-réseaux avec les autres espaces protégés. Les Parcs nationaux sont d'autre part de vrais **moteurs de la transition écologique au sein de leur territoire**.

Le modèle de Parc national s'inscrit sur le temps long. Avec 60 ans d'expertise, les Parcs nationaux sont devenus des **territoires de référence**, où protection forte et développement territorial ont jalonné ces dernières décennies. Ils sont porteurs de **bonnes nouvelles** ! Le modèle a prouvé son efficacité par des **résultats concrets et positifs**, parmi eux :

Sauvegarde du bouquetin des Alpes en Vanoise.

Mise en place d'une régulation de la fréquentation touristique à Porquerolles.

Labellisation de la 1^{re} Réserve internationale de ciel étoilé française dans les Pyrénées.

Sauvegarde des savoir-faire traditionnels de la lauze et de la pierre sèche dans les Cévennes.

Structuration du programme Alpages sentinelles dans les Ecrins.

30 ans de réintroduction du Gypaète dans le Mercantour.

Renaturation de 18 hectares dans la forêt marécageuse de Golconde en Guadeloupe.

Lutte permanente contre l'orpaillage illégal en Guyane.

Lancement du programme Jours de la Nuit à La Réunion pour les environnements nocturnes.

Création et suivi de Zones de Non-Prélèvement dans les Calanques en cœur marin.

Création de la 4^e réserve intégrale dans la forêt d'arc-châteauvillain.

Modernisation et gestion environnementale d'un réseau de refuges d'altitude en Vanoise.

Création du premier sentier sous-marin de France à Port-Cros.

Réintroduction du Bouquetin ibérique dans les Pyrénées.

Réintroduction et retour des Vautours dans les Cévennes.

Création du projet d'itinérance Grand tour des Ecrins.

Réalisation d'un vaste inventaire biologique généralisé sur le territoire du Mercantour.

Instauration de mouillages écologiques en cœur de Parc marin en Guadeloupe.

Mise en place du marché artisanal du Maroni pour développer et valoriser les savoir-faire locaux.

Conservation de l'espèce Pétrel noir de Bourbon à La Réunion.

Expérimentation d'un contingentement et mise en place d'une réservation à Sugiton dans les Calanques.

Un total de 110 communes en Côte-D'Or et Haute-Marne adhérentes à la charte au Parc national de forêts.

Plus de 1300 activités touristiques et produits locaux estampillés "Esprit parc national".

Création collective des systèmes d'information open source de connaissance de la biodiversité et de gestion de la randonnée : Geonature et Geotrek.

39% DES ESPÈCES
ENDÉMIQUES DE FRANCE
SONT PRÉSENTES DANS LES
PARCS NATIONAUX.

BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE, DES
COURS D'EAU, LACS ET EAUX
CÔTIÈRES :
95% DANS LES CŒURS DE
PARCS NATIONAUX
(CONTRE 44% À L'ÉCHELLE DE
LA FRANCE)

MILIEUX LES PLUS FAVORABLES À LA
BIODIVERSITÉ COMME DES PRAIRIES,
DES FORÊTS, DES ZONES HUMIDES
REPRÉSENTENT 99% DE LA SURFACE
DES CŒURS DES PARCS NATIONAUX
(53% À L'ÉCHELLE DE LA FRANCE)



60 ANS DE SAVOIR-FAIRE ET D' ACTIONS

60 ans au service des territoires

Aux côtés des communes, collectivités, associations et partenaires économiques, les Parcs nationaux agissent pour **accélérer la transition écologique**. Depuis la loi Giran de 2006, en application de leurs chartes, les Parcs nationaux portent avec les acteurs locaux un projet collectif pour leur territoire. Les Parcs nationaux comptent **plus de 400 communes adhérentes**.

La **charte** d'un Parc national est un document écrit issu de la **concertation avec les communes** et l'ensemble des acteurs du territoire. Elle fixe pour 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable retenues pour le territoire, en cœur comme en aire d'adhésion, dont le périmètre est constitué par les territoires des communes qui y adhèrent. La charte donne ainsi à chaque commune signataire un socle pour la **mise en œuvre de projets conjoints** avec le Parc.



10 000 HA DE FORÊTS
EN LIBRE ÉVOLUTION
DANS LES 8 PARCS
NATIONAUX DE
MÉTROPOLE

1 EURO INVESTI PAR
LES PARCS NATIONAUX
GÉNÈRE 15 EUROS
SUR LES TERRITOIRES

16 % DES EXPLOITATIONS
EN AGRICULTURE
BIOLOGIQUE
(CONTRE 9,5% À L'ÉCHELLE
DE LA FRANCE)

60 ans aux côtés des Français

Les Parcs nationaux français attirent chaque année plus de **10 millions de visiteurs**, français mais aussi étrangers ! Ils sont connus, appréciés et convoités en tant que **lieux de découverte, de ressourcement** et de contact avec le vivant. Des lacs alpins aux rivages méditerranéens, des paysages agropastoraux aux mangroves, aux détours de maisons de Parc ou refuges, et de quelques gypaètes barbus ou loutres géantes, ils sont garants d'émotion. L'histoire des Parcs nationaux est une histoire partagée, **riche d'émerveillement et de souvenir !**



EDUCATION

Pour relever les défis à venir, les Parcs nationaux contribuent à dessiner la citoyenneté de demain, plus éco-responsable et en connexion avec le vivant. **L'éducation à l'environnement et au développement durable** est une mission centrale des Parcs nationaux afin d'accompagner les citoyens vers des comportements plus vertueux. **Chaque année, près de 30 000 élèves sont sensibilisés à la nature et à sa protection** par les Parcs nationaux, au sein notamment des **dispositifs d'aires éducatives**. Ces axes de travail sont particulièrement importants pour **construire un avenir durable avec et pour les plus jeunes**.

PERSPECTIVES ET GRANDS DÉFIS

A l'heure où les **pressions continuent de s'accroître sur les milieux naturels** (érosion de la biodiversité, changements globaux, destruction des habitats, pollution et fragmentation des écosystèmes, hausse de la fréquentation touristique, invasion des espèces végétales exotiques envahissantes, risque incendie accru, sécheresse...), les actions des Parcs nationaux en France revêtent une importance accrue.

Dans chacun des onze territoires, le modèle de Parc national à la française ne cesse d'**innover** et de poursuivre son **rôle de vigie**. La crise sanitaire a aussi mis en évidence les liens entre santé humaine, animale et environnementale et les services rendus par la nature. L'effondrement de la biodiversité représente un risque majeur pour les sociétés humaines. En perpétuel mouvement, les Parcs nationaux **collaborent avec les habitants, les collectivités et les acteurs économiques**, et participent aussi à la sensibilisation du grand public sur les enjeux environnementaux pour **laisser aux générations futures un patrimoine durable, vivant et résilient**. C'est dans ce sens qu'ils seront **utiles demain** comme ils l'ont été hier.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Parcs nationaux sont des outils indispensables pour **lutter contre les effets du changement climatique**. Par leurs écosystèmes divers, ce sont de véritables sentinelles des signaux des changements climatiques. Les nombreux suivis mis en place sur leurs territoires, notamment sur leurs sites de référence (réserves intégrales, placettes forestières, lacs sentinelles, glaciers...), permettent de suivre et **confirmer scientifiquement les évolutions** des populations, des espèces, des écosystèmes et des socio-écosystèmes. Ils agissent également sur l'expérimentation et la gestion adaptative dans un contexte de changements globaux et l'animation du territoire pour favoriser la transition écologique et énergétique.



GESTION DE LA FREQUENTATION

Depuis leurs origines, les Parcs nationaux sont des espaces de protection mais aussi des **espaces d'accueil et de découverte**. La nature est un bien commun et les Parcs nationaux s'attachent à la faire mieux connaître et apprécier avec tout le respect qu'on lui doit. Ils sont **acteurs d'un tourisme durable** en partenariat avec les territoires et les professionnels. Ces dernières années, certains sites très localisés, font **face à des pics de fréquentation**, ce qui constitue une menace pour la préservation de ces sites. Là où la faune et la flore sont fragilisées, les Parcs doivent adopter **des stratégies de régulation pour garantir la préservation de la nature** et une expérience de visite agréable et sécurisée. Sur l'île de **Porquerolles**, le Parc national de Port-Cros a mis en place une régulation des flux de passagers et est à l'origine en 2021 de l'adoption de la loi dite de régulation de l'hyperfréquentation dans les espaces protégés. En 2022, le Parc national des Calanques est le premier à expérimenter un **accès contingenté** dans la **calanque de Sugiton** en période estivale, opération reconduite pour 5 ans. Les Parcs nationaux travaillent également à une meilleure connaissance des flux et des profils de visiteurs, la sensibilisation des visiteurs et l'accès via des solutions d'écomobilité et l'aménagement des entrées de sites.

LES PARCS NATIONAUX EN QUELQUES MOTS



Les Parcs nationaux couvrent aujourd’hui 8 % du territoire national et représentent une **grande diversité de contextes biogéographiques** (Alpes, Pyrénées, Méditerranée, Massif central, Mascareignes, Antilles et Amazonie) qui permettent de protéger une multitude d’espèces et d’espaces naturels. La France en compte **huit en métropole** (la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Ecrins, le Mercantour, les Calanques et forêts) et **trois en Outre-mer** (Guadeloupe, Guyane et La Réunion).



UN PARC NATIONAL, C’EST QUOI ?

Un Parc national est défini comme un espace naturel, terrestre et/ou maritime dont les paysages, la biodiversité, et la richesse culturelle justifient la mise en place d’une **protection et d’une gestion de la nature visant à garantir la pérennité des patrimoines** exceptionnels qu’ils hébergent. Le classement d’un territoire en Parc national est concrétisé par un décret en Conseil d’État, après enquête publique et consultation des parties prenantes, et aboutit à la création d’un établissement public placé sous tutelle du **Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**.

Il comprend deux entités géographiques aux statuts distincts :

- le **cœur**, espace au sein duquel s’exerce une **réglementation** particulière en faveur de la protection de la nature. Cette réglementation encadre les activités humaines pouvant s’y exercer, en cohérence avec le décret de création et les objectifs de la charte.
- l’**aire d’adhésion** et/ou l’aire maritime adjacente, espace de cohérence et de **solidarité écologique** avec le cœur du Parc, constitué des territoires des communes ayant adhérées à la **charte**.

LES PARCS NATIONAUX EN QUELQUES MOTS

ILS AGISSENT POUR :

- Préserver, gérer et restaurer les patrimoines
- Améliorer la connaissance des patrimoines naturels et culturels
- Éduquer et sensibiliser aux enjeux de préservation et accueillir le public
- Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable
- Contribuer aux politiques régionales, nationales et internationales

ILS SONT UTILES À TOUTE LA SOCIÉTÉ :

- Des espaces où le sauvage peut perdurer et s'épanouir
- Des suivis et programmes pour étendre la connaissance
- Des espaces d'accueil ouverts et accessibles à toutes et tous
- Des territoires sentinelles face aux changements globaux
- Des acteurs majeurs de l'éducation à l'environnement des jeunes générations et du grand public

Près de 800 agents engagés pour la protection de la nature

Les Parcs nationaux couvrent une **large palette de métiers et de compétences** pour mettre en œuvre leurs missions. Gardes-moniteurs et agents de terrains, agents de développement local, chargés de mission techniques et thématiques (forêts, eaux et milieux aquatiques, agriculture, pastoralisme, tourisme, sentiers etc.), d'éducation et de sensibilisation, de valorisation des patrimoines, de communication ou encore de soutien administratif, directions... **ils sont tous mobilisés au quotidien** pour prendre soin de l'un des onze territoires d'exception !



Un emblème au cœur du vivant

L'émblème des Parcs nationaux de France est **un hymne à la vie**. Cette spirale révèle, de l'infiniment petit à l'infiniment grand, l'extrême diversité des espèces végétales et animales. Elle porte en elle la richesse, la complexité et l'évolution de la vie. Elle symbolise aussi la solidarité entre la nature et l'Homme, entre les espaces des cœurs et des aires d'adhésion des Parcs nationaux.



Un rayonnement international

Au même titre que les équipements culturels les plus prestigieux, les Parcs nationaux participent de **l'identité culturelle de la France à l'étranger**. Leur modèle de gestion est également **une spécificité et une fierté française** ! Fin 2020, l'UICN dénombre 3580 Parcs nationaux présents dans 165 pays. Le label de Parc national couvre une diversité de situations, en fonction des objectifs de gestion, en lien notamment avec la présence humaine et l'accessibilité. Ainsi, certains parcs sont habités et d'autres, totalement vierges. Dans de nombreux pays, leur accès est payant. La France a fait le choix audacieux de Parcs nationaux où une **co-existence est recherchée entre l'Homme et la nature** et accessibles à toutes et tous sans droit d'entrée.

Plus que jamais, **les défis environnementaux sont mondiaux**. Ils participent aussi à la réalisation des engagements pris par la France dans les réseaux internationaux. Des relations transfrontalières et de coopération avec des pays tiers sont mises en place pour le partage des bonnes pratiques et le déploiement de **l'expertise française**.

LES PARCS NATIONAUX EN QUELQUES DATES

La **première approche du concept de Parc national a été formulée aux États-Unis** avec la création de la première réserve naturelle le 30 juin 1864 dans la vallée du Yosemite en Californie déclarée « **terrain public inaliénable** ». Yellowstone, à cheval sur les États de l'Idaho, du Montana et du Wyoming, est toutefois considéré comme étant le premier Parc national au monde. Il fut créé par la loi du 1^{er} mars **1872**. Apparurent ensuite le Parc national royal australien (1879), puis Yosemite (1890). En **Europe**, il était plus difficile de trouver de grands espaces naturels libres de toute **occupation humaine** : les Parcs nationaux sont des territoires protégés où la nature a évolué sur une très longue période et où l'utilisation des terres est très différente de celle de l'Amérique du Nord. Les guerres, les migrations de populations, les changements sociaux, les fluctuations économiques et démographiques ou les transferts de propriété l'ont profondément modifiée. La Suède, état précurseur, créa neuf Parcs nationaux en 1909. En 1914, la Suisse créa le premier Parc alpin suivi de l'Espagne, l'Islande, la Finlande... Les grands **pays industrialisés** comme la Grande-Bretagne et la France ont d'abord expérimenté à distance la création de Parcs nationaux dans leurs empires coloniaux. De plus, dans les années 1920, alors que se crée en Italie le Parco Nazionale Gran Paradiso, on commence à s'émouvoir de la raréfaction du bouquetin dans les Alpes. C'est finalement **la loi de 1960 qui donna le coup d'envoi** et la **création en 1963 des deux premiers Parcs nationaux**. Le modèle de Parc national « à la française » était né, avec dès son origine la vocation d'**allier actions humaines et protection de la nature**.



1960 - La loi du 22 juillet 1960 sur les Parcs nationaux est votée dans un train de lois de modernisation de l'agriculture, la France se dote de son premier grand outil de protection de la nature.

1963 - Création des deux premiers Parcs nationaux : **la Vanoise**, mu par la sauvegarde du bouquetin alors menacé d'extinction, et **Port-Cros**, véritable laboratoire des milieux insulaires en Méditerranée.

1967 - Création du Parc national des **Pyrénées** à la frontière espagnole et dernier bastion de l'Ours brun au Sud de l'Europe.

1969 - La Commission mondiale des aires protégées de l'UICN place les espaces de type « Parc national » dans la Catégorie II de son classement des aires protégées.

1970 - Création du Parc national des **Cévennes** avec un cœur habité hérité de 5000 ans d'agropastoralisme.

1973 - Création du Parc national des **Ecrins**, parc de haute-montagne dont les prémices portées par l'État et les Eaux et Forêts remontent à 1913 avec la création du "Parc national de la Bérarde/Pelvoux".

1979 - Création du Parc national du **Mercantour**, dernier promontoir de l'arc alpin sud avant la Méditerranée.

1989 - Création du premier Parc national en Outre-mer en **Guadeloupe**.

1990 - Le réseaux des Parcs nationaux adopte leur nouvel emblème, une spirale symbole d'un hymne à la vie.

1995 - Création de la 1^{re} réserve intégrale française au Lauvitel dans le Parc national des **Ecrins**.

2000 - L'Etat confie au Parc national de **Port-Cros** l'animation de la partie française du sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins en méditerranée.

2004 - Adoption par la France de sa 1^{re} Stratégie nationale biodiversité.

2006 - La loi du 14 avril 2006 modifie les missions et le mode de fonctionnement des Parcs nationaux pour répondre aux enjeux du développement durable. Un projet de charte doit être élaboré conjointement avec les acteurs locaux. Une véritable solidarité écologique s'établit entre le cœur du Parc et l'aire d'adhésion, dont les espaces remarquables exigent un développement durable.

2007 - Création du Parc national de **La Réunion**, inscrit depuis 2010 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

2007 - Création du Parc amazonien de **Guyane** qui figure parmi les plus grands Parcs nationaux au monde.

2007 - 1^{re} Stratégie nationale pour les aires protégées portant sur la période 2011 - 2020.

2011 - Adoption de la 2^e Stratégie nationale biodiversité.

2012 - Création du Parc national des **Calanques**, terrestre et marin, et seul Parc périurbain d'Europe.

2015 - Création de la marque *Esprit Parc national* afin de fédérer les acteurs économiques en valorisant les produits et services qui s'inscrivent dans une démarche en adéquation avec les valeurs des Parcs nationaux.

2019 - Création du Parc national de **forêts**, premier Parc dédié aux forêts de feuillus de plaine.

2020 - Création de l'Office français de la biodiversité auquel sont rattachés depuis les Parcs nationaux.

2021 - 2^{ème} Stratégie nationale pour les aires protégées.

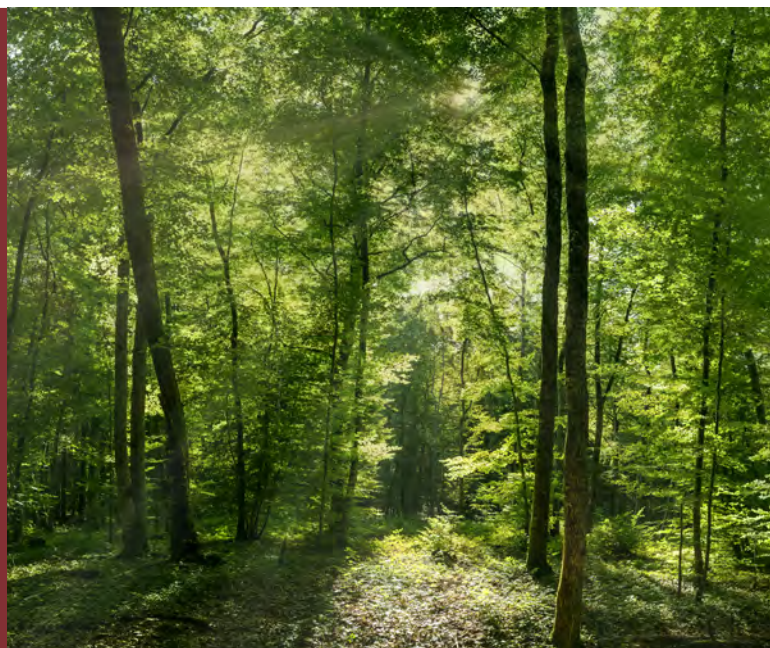
Automne 2023 - Adoption de la 3^e Stratégie nationale biodiversité qui prévoit la création d'un 12^e Parc national dédiée aux zones humides à l'horizon 2030.

PROGRAMMATION

Les prochains rendez-vous

OCTOBRE - Séminaire du collectif des Parcs nationaux de France

Accueilli par le **Parc national de forêts**, le séminaire de direction des 11 Parcs sera l'occasion de préciser la feuille de route des établissements et leur contribution à la déclinaison concrète de la Stratégie nationale Biodiversité. Le Ministère de tutelle des Parcs, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ainsi que l'Office français de la biodiversité seront représentés au plus haut niveau. Le Parc national de forêts est le plus récent des Parcs nationaux. Créé fin 2019, il est aussi le Parc le plus au nord de la France. Dédié à la protection des forêts feuillues de plaine, il est situé à cheval entre la Bourgogne (Côte d'Or) et la Champagne (Haute-Marne).



7 AU 9 DECEMBRE - Rencontres internationales "Refuges au cœur des transitions"

Les refuges sont les principales activités économiques dans les cœurs des **Parcs nationaux de montagne**. A l'occasion des 50 ans du Parc national des Écrins, les rencontres de Briançon invitent les participants à se projeter sur les enjeux de la **transition des refuges en termes d'environnement, d'éducation, d'offre et d'adaptation aux conséquences du changement climatique**. Les acteurs de la filière refuges des Parcs nationaux de la Vanoise, du Mercantour, des Pyrénées et des Écrins ainsi que des aires protégées italiennes seront invités à contribuer à l'élaboration d'engagements pour l'avenir des refuges à l'horizon 2050. L'événement implique également fortement les universitaires porteurs du programme de recherche refuges sentinelles, les Régions Sud et Aura ainsi que l'ANCT-Massif des Alpes.



13 ET 14 DECEMBRE - Colloque scientifique au Parc national de Port-Cros

Le Parc national de Port-Cros clôturera cette année anniversaire par des rencontres scientifiques avec pour thème "**60 années d'apports scientifiques au service d'un territoire protégé**". Ces rencontres convieront de prestigieux scientifiques et des grands témoins de la protection au sein des Parcs nationaux. Les différentes tables-rondes permettront de riches échanges et un retour sur l'expérience du Parc national de Port-Cros, sur sa stratégie scientifique pour les années à venir, ainsi qu'un regard éclairé sur les apports scientifiques dans les choix de gestion des espaces naturels protégés.



PROGRAMMATION

Les rendez-vous passés



En avril dernier, le collectif des Parcs nationaux au grand complet a lancé officiellement le 60^e anniversaire des Parcs nationaux lors du grand rassemblement annuel qui s'est déroulé sur l'île de Porquerolles au Parc national de Port-Cros. Les directeurs et les Présidents des conseils d'administration des Parcs nationaux ainsi que des représentants du Ministère de tutelle et de l'Office français de la biodiversité (OFB) étaient réunis. La plantation d'un olivier, arbre méditerranéen par excellence, symbole de robustesse et de longévité du modèle des Parcs nationaux français a marqué le moment et auguré la **confiance en l'avenir**. Cet arbre provient des collections variétales du Conservatoire botanique national méditerranéen en charge de la sauvegarde de la flore sauvage et des variétés fruitières menacées de Méditerranée dont le Parc national de Port-Cros est l'administrateur.

Le premier établissement, le **Parc national de la Vanoise**, a construit sa programmation autour de plusieurs temps forts et accompagnés de sa marraine, **Perrine PELEN**, skieuse olympique et de son parrain, **Etienne KLEIN**, philosophe et physicien. Le **6 juillet**, date anniversaire de la création, fût un temps festif à Pralognan-la-Vanoise en présence de l'ensemble des partenaires locaux et nationaux. Au programme : célébrations locales avec les partenaires, inauguration d'une maison de Parc, remises de prix et regard vers l'avenir avec plusieurs tables rondes sur **l'évolution des relations entre territoires et espaces protégés** face au défi de la transition. La journée a permis plusieurs réflexions sur la **place que peuvent prendre les espaces protégés dans la société** et le Parc national de la Vanoise nous en donne des exemples concrets et positifs pour demain.



PROGRAMMATION

Les rendez-vous passés



Manifestations culturelles, spectacles en extérieur, ateliers nature, sorties accompagnées, conférences... les agents du **Parc national des Ecrins** et ses partenaires fêtent leurs **50 ans** dans les différentes vallées : Briançonnais, Vallouise, Embrunais, Champsaur, Valgaudemar, Valbonnais et l'Oisans. Pour **partager les connaissances acquises** depuis des décennies, le Parc national a également décliné à partir du mois de mai des **rencontres scientifiques** animées par des **chercheurs** : des cafés ou apéro-sciences pour débattre avec les scientifiques en toute convivialité ; des conférences pour en apprendre plus sur les thématiques fortes du massif et des sorties de terrain pour un aperçu grandeur nature des connaissances scientifiques actuelles !

Le 17 janvier 2023, le **Parc national de Port-Cros** a lancé officiellement son anniversaire au fort du Pradeau en présence d'Isabelle Monfort, Présidente du Conseil d'administration et Marc Duncombe, son directeur. Pour son anniversaire, le Parc peut compter sur **trois ambassadeurs engagés** : **Nathalie Simon**, ancienne championne de planche à voile, animatrice de radio et de télévision, **Charles Berling**, homme de cinéma et directeur de la scène nationale Châteauvallon-Liberté, et **François Sarano**, océanographe, explorateur et cofondateur de l'association Longitude 181. Ils accompagnent le Parc tout au long de l'année.





Ressources complémentaires

- [DP - 60 ans du Parc national de la Vanoise](#)
- [DP - 60 ans du Parc national de Port-Cros](#)
- [DP - 50 ans du Parc national des Ecrins](#)
- [Plaquette de présentation des Parcs nationaux](#)
- [Esprit parc national](#)

Contact presse

India MARTEL - 07 60 57 49 38
india.martel@parcnational.fr

Crédits photos : Page 1 : L. Sakri PNPC. Page 2 : G. Feuillet PAG, L. Cazabet PNV, S. Ruitton PNPC, L. Nedelec PNP, T. Maillet PNE, R. Gomes PNG. Page 3 : I. Martel Pnx, M. Gasquy PNPC. Page 5 : E. Juppeaux PNM, K. Renaud PNV. Page 6 : M. Coulon PNE, PNCaI. Page 7 : G. Feuillet PAG, D. Roche PNE, R. Domergue PNC, S. Dunajev PNV. Page 8 : G. Lombart PNM, J. Dziwinski PNCaI, C. Obadia PNPC, S. Roux PNM. Page 9 : G. Lombart PNM, PNF, M. Dominguez PNPC. Page 10 : PAWLICA Design PNF, T. Maillet PNE, S. Tanaka PNPC. Page 11 : M. Gasquy PNP, Pnx. Page 12 : M. Coulon PNE, PNPC. Page 13 : P. Witt PNV, R. Descamps PNC, G. Jaffrelot PAG, L. Perrot PNR, PNF, P. Meyer PNP, S. Tanaka PNPC.



Parc national
de la Vanoise

**[Carte d'identité de l'établissement
vanoise-parcnational.fr](http://vanoise-parcnational.fr)**



Parc national
de Port-Cros

**[Carte d'identité de l'établissement
portcros-parcnational.fr](http://portcros-parcnational.fr)**



Parc national
des Pyrénées

**[Carte d'identité de l'établissement
pyrenees-parcnational.fr](http://pyrenees-parcnational.fr)**



Parc national
des Cévennes

**[Carte d'identité de l'établissement
cevennes-parcnational.fr](http://cevennes-parcnational.fr)**



Parc national
des Ecrins

**[Carte d'identité de l'établissement
ecrins-parcnational.fr](http://ecrins-parcnational.fr)**



Parc national
du Mercantour

**[Carte d'identité de l'établissement
mercantour-parcnational.fr](http://mercantour-parcnational.fr)**



Parc national
de la Guadeloupe

**[Carte d'identité de l'établissement
guadeloupe-parcnational.fr](http://guadeloupe-parcnational.fr)**



Parc amazonien
de Guyane
Parc national

**[Carte d'identité de l'établissement
parc-amazonien-guyane.fr](http://parc-amazonien-guyane.fr)**



Parc national
de La Réunion

**[Carte d'identité de l'établissement
reunion-parcnational.fr](http://reunion-parcnational.fr)**



Parc national
des Calanques

**[Carte d'identité de l'établissement
calanques-parcnational.fr](http://calanques-parcnational.fr)**



Parc national
des forêts

**[Carte d'identité de l'établissement
forets-parcnational.fr](http://forets-parcnational.fr)**